

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 3 avril 2018 à 21 h 03 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

143-04-2018 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance.

144-04-2018 **AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain d'environ plus ou moins 1 220 mètres carrés du lot 5 991 514 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de L'Islet lequel terrain est situé en bordure de la rue des Industries;
- de fixer le prix de vente à 0.25 \$ / pied carré;
- de préciser que la compagnie Construction & Pavage Portneuf inc. cède à la municipalité un droit de passage à l'extrémité Ouest du lot 5 283 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Islet;
- d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de vente à intervenir, à cet égard, avec la compagnie Construction & Pavage Portneuf inc.

145-04-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Alain Lord que la présente séance soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière